

publiques et de rester cohérent avec le cadre technique de la nomenclature budgétaire.

Ainsi, les principales modifications portent essentiellement sur les articles 7, 12 et 16 du décret n°236/PR/MBCP du 21 avril 2016 portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat.

En ce qui concerne le décret n°535/PR/MBCP du 20 mai 2015 portant Plan Comptable de l'Etat, ce sont les articles 1, 2, 3, 5, 12, 29 et 38 qui ont connu une évolution.

- Projet de décret relatif à la Comptabilité des Matières de l'Etat et des Organismes publics.

Ce projet de texte vient compléter les dispositions de la loi n° 20/2014 du 21 mai 2015 et celles du décret portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique, tout en s'inscrivant dans la dynamique de la réforme des Finances Publiques et plus particulièrement du respect des grands principes budgétaires tels que :

- la transparence ;
- la responsabilité des ordonnateurs dans la mise en oeuvre des politiques publiques ;
- la bonne utilisation des crédits budgétaires ;
- La sincérité du patrimoine de l'Etat et organismes publics se rapportant à la nécessité de documenter l'organisation et la tenue de comptabilité des matières conformément à la Directive n°01/20-UEAC-CM-35 relative à la comptabilité des matières.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU TRANSFERT DES TECHNOLOGIES

- Projet de décret portant attributions et organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et du Transfert des Technologies.

Le présent projet de texte pris en application des dispositions légales et réglementaires en la matière porte attributions et organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et du Transfert des Technologies.

Aussi, ledit Ministère a-t-il pour mission de concevoir et mettre en oeuvre la politique du Gouvernement en matière d'Enseignement Supérieur, de Recherche Scientifique et de Transfert des Technologies.

A ce titre, le Ministère comprend :

- Le Cabinet du Ministre ;
 - L'Inspection Générale des Services ;
 - Le Secrétariat Général ;
 - Les Directions Générales ;
 - Les Organismes et Etablissements sous tutelle.
 - Projet de décret fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité Scientifique Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur.
- Le présent projet de texte pris conformément aux dispositions de l'article 110 de la loi n°21/2011 du 14 février 2012, fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité Scientifique de l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur.

Au terme des dispositions dudit projet de texte, le Comité est chargé d'évaluer les curricula, les offres de formation, la recherche scientifique et le suivi des enseignements des formateurs et des chercheurs pour un meilleur déroulement des activités académiques et scientifique de leur carrière.

Pour son fonctionnement, le Comité Scientifique de l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur comprend :

- le Conseil Scientifique ;
- le Secrétariat Permanent ;
- la Cellule de Surveillance.
- Projet de décret modifiant l'article 7 du décret n°000174/PR/MESRS du 09 juillet 2018 portant création et organisation du Centre Interdisciplinaire de Recherches Médicales de Franceville. Le présent décret, portant modification de l'article 7 du décret n°000174/PR/MESRS du 09 juillet 2018, s'inscrit dans la concrétisation d'un nouveau statut juridique du Centre International de Recherches Médicales de Franceville (CIRMF) désormais dénommé Centre Interdisciplinaire de Recherches Médicales de Franceville (CIRMF).

La principale réforme dudit texte porte essentiellement sur la position des agents publics du Centre qui ne pouvaient bénéficier de la position de détachement.

Ainsi, la réécriture de l'article 7 qui offre désormais la possibilité de détachement se lit désormais comme suit : « Les personnels du CIRMF sont constitués d'agents publics et d'agents régis par le Code du Travail ».

**EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**

Au terme de la présentation de Monsieur le Ministre, le Conseil des Ministres a marqué son accord aux demandes d'agrément des personnalités diplomatiques ci-après :

- Monsieur Stefano MOSCATELLI, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République d'Italie près la République Gabonaise avec résidence à Libreville ;
- Monsieur Sune KROGSTRUP, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume du Danemark près la République Gabonaise avec résidence à Abuja ;
- Madame Pamela Joanne (Jo) McPhail, en qualité de Haut-Commissaire du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord non résident près la République Gabonaise.
- Monsieur EL AKHRAS ALI Rayan, en qualité de Consul Honoraire de la République Centrafricaine à Libreville.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE :

Le Conseil des Ministres a pris acte de la communication de Madame le Ministre, relative à la stratégie nationale en matière de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT) qui permettra à notre pays de faire face au risque élevé de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme issue des différents secteurs d'activités et crimes organisés.

MINISTERE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS, DES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVES, CHARGE DE L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Le Conseil des Ministres, suite à la communication du Ministre, a approuvé la demande d'autorisation de procéder aux négociations directes avec l'opérateur GSEZ Airport pour la concession, l'aménagement et l'exploitation de l'Aéroport de Makokou dans l'objectif de permettre un ren-

forcement infrastructurel conforme aux standards internationaux.

Enfin le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Chargés de Missions du Président de la République :

- MM
- Thierry Gatien MAROGA ;
- Paul Joachim KOUMBA.

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU HAUT -COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE M. Charles M'BA
- Secrétaire de Cabinet du Président de la République : Mme Syline Ivy Carla MBIÉ N'NA.

CABINET DU COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE M. Moïse BIBALOU KOUMBA

- Secrétaire de Cabinet du Président de la République : M. KOUMBA KADA Patrick

CABINET DU COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE Estelle ONDO

- Secrétaire de Cabinet du Président de la République : Mme Ledwine AVOME BENGONE

CABINET DU COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE M. Jonathan IGNOUMBA

- Secrétaire de Cabinet du Président de la République : Mme Serna MOUS-SAVOU KOMBILA

MINISTERE DE L'INTERIEUR

ADMINISTRATION GENERALE

PROVINCE DE L'ESTUAIRE

DEPARTEMENT DU COMO-KANGO

- Secrétaire Général de Préfecture: M. Edgard Germain ONGALI BITA.

PROVINCE DU HAUT-OGOOUE

DEPARTEMENT DE LA SEBE BRIKOLLO (OKONDJA)

- Préfet : Mme Miryan Claude AGNIMA.
DEPARTEMENT DE LA LEKOKO (BA-KOUMBA)
- Préfet : M. Alphonse Fristsch NGAS-SOBO.

DEPARTEMENT DE LA LEBOMBI LEYOU(MOANDA)

- Préfet : M. Christian NDJOGO CO-GNOT

PROVINCE DE LA NGOONIE

DEPARTEMENT DE LA DOLA (NDENDE)

- Préfet : M. Damascène MAPANGOU.

DEPARTEMENT DE LA LOUETSI-BIBAKA (MALINGA)

- Préfet : M. François NTOUTOUME ESSONE

DEPARTEMENT DE LA BOUMI-LOUETSI (MBIGOU)

- Préfet : M. Jean Aimé FOULA.

PROVINCE DE LA NYANGA

DEPARTEMENT DE MOUGOUTSI

- Préfet : M. Patrice MOUNGUENGUI.

PROVINCE DE L'OGOOUE IVINDO

DEPARTEMENT DE LA ZADIE

- Préfet : M. Jean Marie EKANG EKOUGHE.

DEPARTEMENT DE LA LOPE

DISTRICT DE MOKEKO

- Sous-préfet : M. Raphael MAKAO MA NGUEMA.

PROVINCE DU WOLEU NTEM

DEPARTEMENT DU NTEM (BITAM)

- Préfet. M. Jean Dieudonné GNAMBA.

DISTRICT DE MEYO-KYE

- Sous-préfet : M. Cédric ANDEME NDOUTOUME.

- Chef de Bureau : M. Axel NDOU-TOUME ODO EDZANG.

DEPARTEMENT DU HAUT-NTEM (MINVOUL)

- Secrétaire Général de Préfecture : M. Anselme EVOUNA ENGONE.

ADMINISTRATIONS DECENTRALISEES

PROVINCE DU HAUT-OGOOUE

COMMUNE DE LECONI

- Secrétaire Général de Mairie : M. Gustave MBIRA.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PLATEAUX

- Secrétaire Général : M. Herbert NKOULOU.

PROVINCE DE LA NGOONIE

COMMUNE DE FOUGAMOU

- Secrétaire Général de Mairie : M. Michel Phavin BIKA.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TSAMBA-MAGOTSI

- Secrétaire Général : M. Marcel Léonard KOUMBA.

COMMUNE DE MALINGA

- Secrétaire Général de Mairie : M. Carlos NGOUEDI DISSA.

COMMUNE DE MBIGOU

- Secrétaire Général de Mairie : M. Franck MOUKAGNI.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE NDOLOU

- Secrétaire Général : M. Amedé Serge GUIKOUANGOULA.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA BOUMI-LOUETSI

- Secrétaire Général : M. Alphonse MOUNGA.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OGOULO

- Secrétaire Général : M. Ferdinand Justin BOUNJANGA.

COMMUNE DE GUIETSOU

- Secrétaire Général : Justin BIVIGA

PROVINCE DE LA NYANGA

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MONGO

- Secrétaire Général : M. Fabrice IWAN-GOU-IWANGOU

PROVINCE DE L'OGOOUE-MARITIME

COMMUNE DE GAMBA

- Secrétaire Général de Mairie : Mme Annicette MOUDOUMA.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE NDOUGOU

- Secrétaire Général : M. Jean Médard NGAMBA NDIAMBOU.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

SERVICES EXTERIEURS

AMBASSADE DU GABON PRES LE ROYAUME UNI ET L'IRLANDE DU NORD

- Haut-Commissaire : M. Gabriel NTOUGOU en remplacement de Madame Aichatou SANNI AOUDOU, appelée à d'autres fonctions.

MINISTERE DU PETROLE ET DU GAZ

SOCIETE GABONAISE D'ENTREPOSAGE DES PRODUITS PETROLIERS (SGPP)

DIRECTION GENERALE

- Directeur Général Adjoint : M. Rodrigue KOMBILA.

Fin.